



Droit d'expulsion par un propriétaire

Par **boremily**, le **20/02/2010** à **19:26**

Bonjour,
Ma voisine ma agressé physiquement moi et mon ami, et je souhaiterais savoir si le propriétaire peut rompre son bail pour une cause par exemple de violence a son voisinage?
merci

Par **SANDRA**, le **01/03/2010** à **13:25**

Bonjour,

Il est difficile de rompre un bail pour troubles de voisinage. Vous devez constituer un dossier avec le maximum d'éléments (vous mais aussi les voisins) pour donner une chance au bailleur d'avoir gain de cause s'il accepte de se lancer dans la résiliation du bail à ce motif.

Cdt